



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-10

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE
ET HORIZONTALE SUR LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2022-2026
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaients présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.

2022D1-1-2-10

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE SUR LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2022-2026
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne les travaux de signalisation verticale et horizontale sur la voirie communautaire 2022-2026, dont la date de remise des offres était fixée au 30 novembre 2021 à 12h00.

Le marché est décomposé en deux lots.

La Commission des Plis s'est tenue le 16 décembre 2021 pour le jugement des offres.

LOT 1 : FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
LACROIX SIGNALISATION	44801 – SAINT HERBLAIN
SAS SIGNATURE	64122 - URRUGNE
SIGNAUX GIROD SUD - LOUPIAS	34740 - VENDARGUES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %
2.1 - Qualité des finitions, résistance mécanique (épaisseur des matériaux, process de fabrication...) et chimique (corrosion/oxydation...) jugée sur la base des fiches techniques, des procédés de fabrication et des échantillons. Facilité de montage	20.0 %
2.2 - Pertinence du mémoire au vu des besoins de la collectivité. Notamment dans la capacité et organisation pour répondre aux différents mode d'intervention et assurer le service de garantie et de conseil. Délais d'exécution	10.0 %

2.3 - Performance en matière de protection de l'environnement : utilisation de matériaux recyclés ou recyclables, process de fabrication, optimisation de l'emballage et réduction des plastiques, certification ISO 9001 et ISO 14001 ou équivalent	10.0 %
--	--------

Au vu du rapport d'analyses des offres et après des demandes de précisions, le groupement SIGNAUX GIROD SUD – LOUPIAS obtient la note maximale, son prix n'étant pas le moins disant mais son mémoire répondant au besoin. En effet, les matériaux sont de très bonne qualité tant en solidité qu'en finition. L'entreprise de fabrication est basée à Toulouse et pour la pose l'entreprise est basée à Montesquieu.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	SIGNAUX GIROD SUD - LOUPIAS	45 796.50€ (après précisions)
2	SAS SIGNATURE	40 179.66€ (après précisions)
3	LACROIX SIGNALISATION	66 625.80€

LOT 2 : FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION HORIZONTALE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
LOUPIAS	82200 - MONTESQUIEU
SAS SIGNATURE	64122 - URRUGNE
SOGECER ÉQUIPEMENT ROUTIER	31120 - PORTET SUR GARONNE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %

2 - Valeur technique	40.0 %
2.1 - Qualité du produit: pouvoir réfléchissant/antidérapant/durabilité (nombre de passage selon revêtement)	10.0 %
2.2 - Pertinence du mémoire au vu des besoins de la collectivité. Notamment dans la capacité et organisation pour répondre aux différents mode d'intervention et assurer le service de garantie et de conseil. Délais d'exécution	20.0 %
2.3 - Performances en matière de protection de l'environnement utilisation de matériaux recyclés ou recyclables, process de fabrication, optimisation de l'emballage et réduction des plastiques. Certification Norme ISO 9001 et ISO 14001 ou équivalent.	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et après des demandes de précisions, le candidat LOUPIAS obtient la note maximale, son prix étant le moins disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	LOUPIAS	9 507.50€ (après précisions)
2	LOUPIAS	11 107.50€
3	SAS SIGNATURE	9 575.13€
4	SOGECER ÉQUIPEMENT ROUTIER	24 107.01€

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE : d'attribuer le marché au groupement SIGNAUD GIROD - LOUPIAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 2 – FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION HORIZONTALE : d'attribuer le marché au candidat LOUPIAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 – FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE : d'attribuer le marché au groupement SIGNAUD GIROD - LOUPIAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 2 – FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION HORIZONTALE : d'attribuer le marché au candidat LOUPIAS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 FEV. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 FEV. 2022**

AR Préfecture

MARCHE TRAVAUX SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2022-2026 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220211-2022D1_1_2_10-
DE

Numéro d'acte : 2022D1_1_2_10

Date de décision : 11/02/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés
publics / marchés en procédure adaptée
(hors maîtrise d'oeuvre et conventions de
mandat))

Fichier acte : 2022D1-1-2-10 MARCHE TRAVAUX
SIGNALISATION VERTICALE ET
HORIZONTALE VOIRIE
COMMUNAUTAIRE 2022-2026 AMPT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 17/02/2022 08:31:25

Date de réception de l'AR : 17/02/2022 08:36:59